Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 022-212201099-20260310-DELIB8100326-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 10/03/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-six, le 10 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 05/03/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Jacques THORAVAL, Guénolé LAVAL Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Emmanuel FEINTE.
Absents : Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS), Michelle MENGUY, Cyril MENGUY.
Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

8- Frais de fonctionnement des écoles privées

Le maire propose d'augmenter le montant de la participation versé ces dernières années de 50,00 € par enfant. Après discussions animées, cette proposition est rejetée par 5 voix contre, 2 pour et 2 abstentions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.